

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 11 juillet 2017, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault Claude Cadieux Robert D'Auzac Daniel Gauthier Sébastien Gros
	Le directeur général:	Jean-François Bertrand

Absent(s) :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2017-07-175 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-176 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2017

Il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2017 soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun rapport n'est déposé.

FINANCES ET ADMINISTRATION

2017-07-177 Résolution - Approbation des comptes à payer au 30 juin 2017

Il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 568 155,80 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-178 Résolution - Ratification et financement des dépenses encourues pour le déversement de mazout

CONSIDÉRANT l'ordonnance du Ministère de l'environnement aux fins de prendre toutes les mesures requises aux fins de faire cesser la fuite et de récupérer le mazout déjà déversé;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder rapidement à la démolition d'un bâtiment abandonné afin de permettre le traitement à la source, du problème de déversement ;

CONSIDÉRANT l'urgence d'octroyer un contrat pour récupérer le mazout ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser le paiement de la facture numéro IN00133255 au montant de 1 007.07 \$ y incluant les taxes applicables, présentée par Quatrex Environnement Inc. ainsi que les factures numéro 2018876 et 2018941 au montant total de 21 867.09 \$ y incluant les taxes applicables présentées par Enviro-Urgence pour les travaux de démolition et de décontamination des sols au 2180 Route 148 et que lesdites dépenses soient financées par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-179 Résolution - Disposition du mobilier de cuisine

ATTENDU que le nombre d'employés au sein de l'organisation a augmenté au fil des années ;

ATTENDU que les places assises sont insuffisantes ;

ATTENDU que l'administration souhaite offrir à ses employés un espace de repos adéquat aux fins d'augmenter leur productivité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'autoriser l'administration à disposer du mobilier de cuisine aux fins d'augmenter les places assises et réorganiser l'espace repas des employés situés à l'hôtel de ville. Le produit de la vente sera versé à la Banque alimentaire.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de vote

2017-07-180 Résolution - Publication des avis publics à des fins municipales

ATTENDU les modifications apportées au Code municipal à la suite de l'adoption du projet de Loi numéro 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs ;

ATTENDU l'ajout, au Code municipal, de l'article 433.1 prévoyant une publication sur Internet, des avis publics à des fins municipales ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu que les avis publics pour des fins municipales soient dorénavant affichés aux endroits suivants :

- 1- Hôtel de ville
- 2- Bureau de poste du secteur Calumet
- 3- Bureau de poste du secteur Pointe-au-Chêne
- 4- Publication sur le site internet de la Municipalité

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-181 Présentation d'un projet règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils sur le réseau routier de la Municipalité

Le conseil prend acte de la présentation d'un projet de règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils sur le réseau routier de la Municipalité.

2017-07-182 Présentation d'un projet règlement concernant la vitesse sur le réseau routier de la Municipalité

Le conseil prend acte de la présentation d'un projet de règlement concernant la vitesse sur le réseau routier de la Municipalité.

2017-07-183 Présentation d'un projet règlement concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la Municipalité

Le conseil prend acte de la présentation d'un projet de règlement concernant la circulation et le stationnement sur le réseau routier de la Municipalité.

2017-07-184 Avis de motion en vue de la présentation d'un règlement d'emprunt pour la réfection d'un tronçon du chemin Kilmar

Avis de motion est donné par le conseiller le conseiller Sébastien Gros aux fins de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un projet de règlement d'emprunt portant sur le financement des travaux de réfection à être réalisés sur le chemin Kilmar et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

2017-07-185 Résolution - Approbation de l'offre d'achat des terrains d'Hydro-Québec composant le futur Parc de la Rivière-Rouge

ATTENDU les conditions d'achat soumises par Hydro-Québec ;

ATTENDU les ententes de partenariat en négociation avec Conservation de la nature Canada et la MRC d'Argenteuil en vue de l'acquisition de certains terrains composant le futur parc de la Rivière-Rouge ;

ATTENDU les discussions en cours avec un éventuel partenaire pour le développement et la gestion d'une partie des terrains composant le futur parc de la Rivière-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Sébastien Gros et résolu d'approuver la teneur de l'offre d'achat à être présentée à Hydro-Québec pour l'acquisition de terrains composant le futur Parc de la Rivière Rouge et d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents donnant suite à cette décision. Il est de plus résolu que l'investissement de la Municipalité dans le cadre de cette acquisition soit financée par le biais de ses surplus accumulés.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-186 Résolution - Approbation du cadre de rémunération du personnel électoral en vue de l'élection générale du 5 novembre 2017

ATTENDU la teneur de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

ATTENDU la teneur du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'approuver le cadre de rémunération du personnel électoral en vue de l'élection générale du 5 novembre 2017

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-187 - Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – RE-612-02-2017

Le conseil prend acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement numéro RE-612-02-2017 sur le financement de travaux d'urgence réalisés en raison de glissements de portions de chaussées survenus sur deux tronçons du chemin de la Rivière-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2017-07-188 Résolution - Travaux d'asphaltage du stationnement adjacent au Centre Campbell

ATTENDU que l'immeuble est utilisé pour un grand nombre d'activités et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population ;

ATTENDU que le bâtiment abrite la bibliothèque du secteur Pointe-au-Chêne ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'autoriser la Direction des travaux publics à faire effectuer des travaux d'asphaltage sur une partie du stationnement du Centre Campbell. Lesdits travaux seront financés par le biais des surplus accumulés de la Municipalité.

Adopté à la majorité
Le conseiller Sébastien Gros vote contre
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-07-189 Résolution - Officialisation du chemin Lucien-Fortin

ATTENDU la demande soumise à la Municipalité par le promoteur des lots riverains de la voie de circulation désignée comme étant le lot 17A-1 du rang 03 du canton de Grenville dans la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, aux fins de donner le nom de chemin Lucien-Fortin à ladite voie de circulation;

ATTENDU que pour des raisons d'identification, de localisation, et de sécurité, il est souhaitable de préciser la désignation de la voie de circulation concernée;

ATTENDU que le chemin est nommé en mémoire de feu Lucien-Fortin, père du promoteur Monsieur Yvon Fortin;

ATTENDU qu'une officialisation du nom et son inscription au registre de la Commission de toponymie du Québec est un prérequis à la reconnaissance dudit nom par les diverses instances gouvernementales;

ATTENDU l'avis technique reçu de la Commission de toponymie du Québec dans le présent dossier.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu de transmettre à la Commission de toponymie du Québec une demande formelle aux fins d'officialiser le chemin Lucien-Fortin pour désigner la voie de circulation identifiée comme étant le lot 17A-1 du rang 03 du canton de Grenville dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-190 Dépôt du certificat de demande de participation à un référendum

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du certificat de demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RU-902-06-2017.

2017-07-191 Résolution – Adoption du règlement de zonage numéro RU-902-06-2017 aux fins de préciser les zones d'abattage d'arbre commercial

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au règlement.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné conformément à la Loi, lors de la séance extraordinaire tenue le 2 mai 2017;

ATTENDU que le 1er projet de règlement RU-902-06-2015 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 2 mai 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce règlement a été tenue le 13 juin 2017, conformément à la Loi;

ATTENDU que le second projet de règlement RU-902-06-2017 a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2017;

ATTENDU le règlement numéro 56-06 concernant le règlement régional de la municipalité régionale de comté d'Argenteuil relatif à l'abattage d'arbres;

ATTENDU que la Municipalité désire revoir les zones où l'usage exploitation forestière est autorisé en conformité avec le règlement numéro RU-900-2014 du plan d'urbanisme;

ATTENDU que le règlement RU-902-06-2017 est un règlement de concordance au règlement RU-900-01-2017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Daniel Gauthier et résolu d'adopter le règlement de zonage numéro RU-902-06-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins de revoir le plan de zonage et les grilles de spécifications concernant une zone modifiée et la création d'une nouvelle zone pour s'ajuster au plan d'urbanisme modifié (RU-900-01-2017). Le tout, dans le but de revoir des parties de territoire de la Municipalité où l'activité/usage exploitation forestière peut être autorisé en fonction de l'affectation prévu à cet effet.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-192 Résolution - Adoption du premier projet de règlement numéro RU-902-07-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins de d'inclure des dispositions concernant la location à court terme, les cabanes à sucre artisanales et les garages non attenants.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le premier projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au premier projet de règlement.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement sera tenue ultérieurement, conformément à la Loi

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro RU-902-07-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure de nouveaux termes et définition dans le chapitre concernant la terminologie, d'inclure des dispositions concernant la location à court terme et les cabanes à sucre artisanales ainsi que pour réviser les dispositions relatives aux garages non attenants et abris d'auto permanents.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-193 Résolution – Détermination de la date de tenu d'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement de zonage RU-902-07-2017

Il est proposé par le conseiller le conseiller Claude Cadieux qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du règlement de zonage numéro RU-902-07-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 soit tenue le 7 août 2017 à 18h00, à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-194 Résolution - Adoption du premier projet de règlement numéro RU-902-08-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 aux fins de d'inclure des dispositions concernant les abris forestiers.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le premier projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au premier projet de règlement.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 et les grilles des spécifications en faisant partie ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement sera tenue ultérieurement, conformément à la Loi

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu d'adopter le premier projet de règlement de zonage numéro RU-902-08-2017 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 aux fins d'inclure de nouveaux termes et définitions dans le chapitre concernant la terminologie et d'inclure des dispositions concernant les abris forestiers.

Demande du conseiller Robert D'Auzac de retirer
et reporter l'adoption du présent règlement

La proposition est battue par un vote de 4 contre 3,
le maire s'étant prévalu de son droit de vote

Le vote est demandé sur la résolution
Rejeté à la majorité

2017-07-195 Résolution - Détermination de la date de tenu d'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement de zonage RU-902-08-2017

Il est proposé par le conseiller _____ qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du règlement de zonage numéro RU-902-08-2017 modifiant le règlement de zonage RU-902-01-2015 soit tenue le 7 août 2017 à 18h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Ce point est retiré

2017-07-196 Résolution - Adoption d'un projet de règlement numéro RU-901-03-2017 modifiant le règlement numéro RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis d'occupation annuelle relatif aux résidences touristiques.

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement.

ATTENDU que le conseil municipal de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro RU-901-2014;

ATTENDU que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 ne peuvent être modifiées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce le projet de règlement sera tenue ultérieurement, conformément à la Loi;

ATTENDU que le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu d'adopter le projet de règlement numéro RU-901-03-2017 modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 aux fins d'inclure des dispositions concernant l'obligation d'obtention d'un permis d'occupation annuelle relatif aux résidences touristiques. Il est de plus résolu, de retirer toute mention à la notion d'abri forestier.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2017-07-197 Résolution - Détermination de la date de tenu d'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement RU-901-03-2017

Il est proposé par le conseiller Sébastien Gros qu'une assemblée de consultation publique concernant l'adoption du Règlement numéro RU-901-03-2017 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme RU-901-2014 soit tenue le 7 août 2017 à 18h00 à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, sis au 88 rue des Érables. Un avis public sera publié à cette fin dans un journal local et sera affiché aux endroits de diffusion habituels.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX

LOISIRS ET CULTURE

AFFAIRES NOUVELLES

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Le directeur général certifie que la Municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

Le maire demande un ajournement de l'assemblée à 19 :25.

Reprise de l'assemblée à 19 :35 pour la présentation sommaire du dossier relatif au Parc de la Rivière rouge.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-07-198 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 21 :15.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier